

## **GROUPEMENT COLOMBOPHILE SUD – PROVENCE.**

**(15<sup>ème</sup> Région Colombophile)**

PROCES - VERBAL de la réunion du Conseil d'Administration du 19 septembre 2015 à AUBAGNE. (13)  
en la salle R. GOVI.

Cette réunion fait suite à la séance de travail qui a eu lieu le 9 mai 2015 mais n'a pas donné lieu à P.V. du fait de l'absence du secrétaire.

### **Etaients présents le 9 mai 2015:**

P. DESCHAMPS, A. FRENDO, E. LEROY (2<sup>ème</sup> Vice-Président), G. DESOBLIN (trésorier adjoint),  
J. CILIA (trésorier), L. et M. PRINGUET, F. SCAVONE (Commissaire aux comptes),  
M-L. LEMATTE (secrétaire adjointe), J.P. TEISSEIRE (Président du groupement)

### **Excusés:**

B. BAUDCHON (1er Vice-Président), B. SIMON (Secrétaire)

Les notes ont été prises et compilées par la secrétaire adjointe. Il est décidé de les inclure au présent procès - verbal, avec les remerciements et les excuses du secrétaire.

La séance a débuté à 9h 45.

Sont abordées les questions relatives à la remise des paniers et au concours de Bordeaux qui constitue le premier concours fédéral.

### **Chauffeur:**

Est traitée la question liée au recrutement d'un nouveau chauffeur, Monsieur Elie BENANOU, sous statut d'auto-entrepreneur, et notamment de savoir s'il doit disposer de la carte bancaire qui lui permettra plus de facilité pour l'achat de carburant, etc...

Est ensuite traitée la question de l'assurance du camion.

### **Finances:**

Au registre des questions financières, Monsieur F. SCAVONE, commissaire aux comptes, indique que certaines sociétés ne se sont pas acquittées de leurs cotisations au groupement et, notamment, du montant de deux euros par amateur, mesure qui leur fait obligation.

Il est décidé de faire un courrier à celles des sociétés qui n'ont pas réglé leur dû..

### **Compte-rendu du trésorier:**

Au 9 mai 2015, il reste en caisse 2454 euros. (Sans le concours de TOULOUSE.)

Monsieur Jean- Pierre TEISSEIRE, président du groupement, précise qu'il y a eu 2970 pigeons engagés jusqu'au concours de CASTRES.

S'agissant du remboursement de la dette de 1200 euros à l'égard de la 15<sup>ème</sup> Région, et après discussion, il est décidé de faire parvenir un chèque de 600 euros à la trésorerie régionale avec un courrier d'accompagnement... Les 600 euros restant dûs seront remboursés en fin de saison.

Il est à préciser qu'afin de pouvoir honorer cette créance, des chauffeurs bénévoles se sont proposés qui permettront les économies nécessaires. Qu'ils en soient remerciés, au nom de tous!

### **Texte de la lettre d'accompagnement:**

Monsieur le Président de région,

*Suite à notre réunion de travail du 9 mai 2015 à Aubagne, le C.A. a décidé de rembourser une 1<sup>ère</sup> partie (600 euros) du prêt que l'ex-Association Roger Teisseire avait fait auprès de la 15<sup>ème</sup> Région.*

*Nous espérons rapidement clore notre dette.*

*Avec nos remerciements, veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations colombophiles.*

Fin de la séance de travail du 9 mai 2015: 12h

## Réunion du C.A. du 19 Septembre 2015.

### **Etaient présents:**

J.P. TEISSEIRE (Président), Eric Leroy (2<sup>ème</sup> Vice-Président), J.CILIA (Trésorier), B. SIMON (secrétaire), A. FRENDU, F. SCAVONE (Commissaire aux comptes), D. JAKOVLJEVIC (La Colombe), P. DESCHAMPS, L. et M. PRINGUET (L'Eclair de Martigues).

### **Excusés:**

B. BAUDCHON (1<sup>er</sup> Vice-président et président sportif), G. DESOBLIN (Trésorier Adjoint), M-L. LEMATTE (Secrétaire Adjointe).

La réunion a débuté à 9h 30.

L'ordre du jour était le suivant:

- Le mot du président
- Compte-rendu de la saison sportive
- Compte-rendu financier
- Compte-rendu du dernier C.A. de la 15<sup>ème</sup> Région
- Préparation de l'Assemblée générale statutaire du groupement
- Questions diverses.

### **Mot du président:**

J.P. TEISSEIRE se félicite de la bonne entente qui a présidé à l'organisation et au déroulement du programme sportif du groupement.

Il est à remarquer que certaines sociétés de l'est-varois ont joué pour leur propre compte lors de la saison sportive écoulée, ce qui n'a pas été sans conséquence, notamment sur les effectifs engagés sous l'égide du groupement et, par suite, sur un équilibre financier plus difficile à atteindre.

Néanmoins la dette du groupement à l'égard de la Fédération régionale a pu être intégralement remboursée par deux versements successifs de 600 euros chacun et l'excédent financier est à ce jour positif comme il en sera fait état par le Trésorier dans son rapport.

Concrètement, les inquiétudes de début de saison ont été levées du fait que le camion ait fonctionné correctement grâce aussi à l'attention que lui ont portée les chauffeurs successifs et à la prudence de leur conduite.

Pour 2016, il faudra envisager de remplacer un pneu et de resserrer les barres de lâcher du camion.

M. PRINGUET soulève la question du tarif de 25 euros par panier en souhaitant qu'il soit revu à la baisse. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale du groupement.

### **Compte-rendu de la saison sportive:**

En l'absence excusée de Benoît BAUDCHON, 1<sup>er</sup> Vice-président et Président de la Section sportive du groupement, le Président redit sa satisfaction de ce que les concours se soient bien déroulés sans pertes excessives jusqu'à BORDEAUX. A noter la belle 1<sup>ère</sup> place régionale de V. BOTELHO sur Bruxelles 2015. La souplesse introduite dans l'attribution des permis de lâcher a permis de faire face aux aléas de la météo et seul un concours a dû être annulé.

→ J.P. TEISSEIRE qui a convoyé les pigeons à MONTPELLIER, CASTRES et TOULOUSE rapporte que pour MONTPELLIER et CASTRES les pigeons sont bien partis sans tarder dans la bonne direction.

En revanche, à TOULOUSE, le lâcher a été moins rassurant puisque les pigeons ont beaucoup tourné, se sont scindés en différents groupes dont certains sont partis dans la direction opposée à leur destination pour repasser sur le point de lâcher assez longtemps plus tard.

Il est à craindre que l'effet de masse des 1100 pigeons du groupement M. DACQUET- qui ont fait une saison alternée entre le nord et l'ouest – ait quelque peu "tiré" les 700 pigeons du groupement SUD PROVENCE hors de leurs lignes de vol naturelles.

Le premier concours fédéral de BORDEAUX, transporté bénévolement par P. DESCHAMPS et E. LEROY, a permis de réaliser un excédent bien utile pour faire face au remboursement de la dette. Qu'ils en soient remerciés vraiment!

Le concours international de BRUXELLES a connu le succès puisque de plus en plus d'amateurs du groupement s'inscrivent dans cette perspective. Un seul bémol: il est à espérer une meilleure communication, dénuée de toute polémique contre-productive, et des informations plus complètes quant aux circonstances et au déroulement de cet important événement sportif pour les colombophiles du sud de notre pays. (Concours terminé le 2<sup>ème</sup> jour de vol pour la région avec des distances jusqu'à 860 kms. BRAVO aux vainqueurs.)

→ M. PRINGUET souhaite que soit intercalé un concours de vitesse entre deux concours de fond, ce qui n'a pas été le cas cette année. Il formule le vœu que le site de la 15<sup>ème</sup> Région soit réhabilité ès-qualités puisque de nombreux amateurs ne souhaitent pas avoir accès au réseau social non spécifiquement colombophile de FACEBOOK. S'agissant des décisions de ligne de vol à prendre pour 2016 lors de l'A.G. du groupement, le C.A. suggèrera de remplacer le concours fédéral de BORDEAUX par ANGOULEME.

→ B. SIMON informe que l'Entente Colombophile Méditerranée organisera en 2016 un concours sur l'ÎLE DE RE qui figurerait également au programme sportif du Groupement Colombophile du Midi. Il pourrait être intéressant tant sur le plan financier que sportif d'envisager une coopération avec ces deux associations sur des concours de ce type, par exemple en coordonnant un transport commun des pigeons qui pourrait donner lieu à des lâchers différés en conformité avec les desiderata des associations participantes.

Le président prendra les contacts nécessaires afin de favoriser un projet commun d'entente sportive avec les deux associations pré-citées.

**Les concours suivants pour 2016 seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du groupement:**

en vieux: BRAM, ALBI, TOULOUSE, MONTAUBAN, AGEN, puis ANGOULEME et ILE de RE comme fédéraux vieux, avec BOURGES 3 semaines avant BRUXELLES international.

en jeunes: 6 concours avant AGEN federal.

→ **Est ensuite examinée** la proposition de dégager un montant de 300 euros en dotation des prix 2016.

Afin de réunir des fonds, une vente de pigeonneaux sera organisée le 12 mars 2016 lors d'une assemblée générale du groupement.

**Compte-rendu financier:**

J. CILIA, trésorier du groupement, fournit le document suivant:

En caisse au 01/04/2015		1090,77 euros
<b><u>DEPENSES:</u></b>		
Remboursement définitif 15 <sup>ème</sup> Région	1200,00 euros	
Frais camion, gasoil, indemnités chauffeur, péage autoroute, classificateur, parking camion et divers et assurance camion:	5972,02 euros	
Total dépenses	7172,02 euros	
<b><u>RECETTES</u></b>		
Transport pigeons et cotisations: (Détail règlement cotisations: * SIX FOURS: 4 joueurs et 7 amateurs, MARSEILLE: 3 joueurs et 13 amateurs, TOULON 4 joueurs et 11 amateurs, Martigues: 12 joueurs et 26 amateurs. *Pigeons enlogés à SUD PROVENCE : 6925 →Martigues: 3294; Marseille: 1039; Six fours: 609; Toulon: 1983 *Nombre de paniers transportés : 290 avec l'apport de la 15 <sup>ème</sup> sur les concours de BORDEAUX, AGEN et divers... Merci aux chauffeurs bénévoles des premiers concours et à l'hébergeur du camion en saison morte. C'est grâce à eux qu'on a pu dégager ce bilan positif et, bien sûr, grâce à vous tous.		
Total recette	8216,53 euros	+ 8216,53 euros
Total caisse		9307,30 euros -7172,02 euros
<b>Reste en caisse ( au 19/9/2015)[(1090,77+ 8216,53) – 7172,02 ]</b>		<b>TOTAL</b> <b>2135,28 euros</b>

Le trésorier: Jean CILIA

Le 19/09/2015.

→ F. SCAVONE, commissaire aux comptes, rappelle que certaines sociétés ne se sont toujours pas acquittées de leurs cotisations au groupement. Il demande que, conformément aux statuts et faute d'avoir régularisé leur situation avant la fin de l'exercice social, les sociétés concernées soient radiées.( rappel: 2 euros par amateur)  
Cette question devra être inscrite à l'O.D.J. de l'Assemblée générale du groupement.

## **Compte-rendu du dernier C.A. de la 15<sup>ème</sup> Région:**

J. P. TEISSEIRE relate les circonstances de la tenue de cette réunion qui a eu lieu le 12 septembre dernier et fait part de sa sidération à constater le climat délétère qui a présidé à cette séance.

Il informe les membres du C.A. du groupement du contenu de l'ordre du jour et, notamment, de la cooptation d'un trésorier intérimaire en la personne de Monsieur PH. GONCALVES, suite à la démission de Monsieur F. SALMON de son poste en mars 2015.

B.SIMON, à propos de ce qu'il considère comme une démission "intempestive", aux termes mêmes de l'article 2007 du Code civil, rappelle les risques encourus par les intéressés à démissionner en cours de mandat dès lors que les sociétaires estimeraient, preuves à l'appui, avoir subi un préjudice du fait de ces démissions. Il redit qu'en l'espèce un mandat associatif colombophile est d'une durée de quatre ans, et que, sauf cas de force majeure, nul n'est censé déroger à la règle.

S'agissant des votes du C.A. régional qui a statué sur l'opportunité de la transmission d'un dossier de plainte à la Commission de discipline nationale à l'encontre de deux membres de l'équipe régionale de direction, B. SIMON rappelle une fois de plus que les propositions du C.A. doivent être soumises à l'Assemblée générale statutaire et n'acquiescent légitimité et force de loi qu'à partir du moment où elles ont été approuvées par vote lors de cette dernière. Il demande aux membres du C.A. du groupement SUD PROVENCE d'être particulièrement vigilants sur ces questions de conformité des procédures, notamment quant à l'inscription à l'O.D.J. de l'A.G. régionale de questions mettant en cause l'unité et la pérennité de la 15<sup>ème</sup> Région, gravement menacées par des démarches individuelles irresponsables.

## **Préparation de l'Assemblée générale du groupement:**

L'Assemblée générale de la 15<sup>ème</sup> Région étant programmée pour le 6 décembre 2015 lors du Congrès régional qui aura lieu à SAINT-GILLES, la date du 14 novembre 2015 est arrêtée pour l'A.G. du groupement SUD-PROVENCE à Aubagne.

F. SCAVONE, soucieux du respect rigoureux des statuts, rappelle que, si la composition du bureau leur est conforme, en revanche, les sections (Commissions) n'ont pas de titulaires.

Afin de corriger cette carence, il demande que la question soit inscrite à l'O.D.J. de l'A.G. du 14 novembre 2015.

→ Un appel à candidatures est d'ores et déjà lancé pour pourvoir ces postes.

P. DESCHAMPS est candidat à la Commission de Contrôle du groupement.

## **Questions diverses:**

\*Dans la mesure où il n'y aurait pas d'exposition lors du Congrès régional de Saint-Gilles, le groupement SUD PROVENCE étudiera l'éventualité d'une exposition de pigeons voyageurs ouverte à tous les amateurs de la 15<sup>ème</sup> Région.

\*F. SCAVONE relate le bonheur qu'ont eu les membres des sociétés de TOULON et SIX FOURS à participer au TOUR DE FRANCE COLOMBOPHILE. Cette manifestation de portée nationale a permis, outre la petite fête amicale qui a suivi, de populariser la colombophilie régionale.

\*E. LEROY informe des besoins en formation et informations de l'ECOLE ANIMALIERE de PUYLOUBIER dont les élèves ont un rapport à présenter sur un sujet qu'ils étudieront pendant plusieurs séquences. Il pense qu'il y a là matière à populariser notre hobby auprès d'un public jeune et porteur d'espoir de relève pour la colombophilie. B. SIMON partage pleinement ce point de vue et donne son accord quant à sa participation à cette action. Les contacts nécessaires seront pris avec le(s) responsable(s) du projet à l'ECOLE ANIMALIERE.

\*Dans le même ordre d'idées, J.P. TEISSEIRE fait part du précédent très positif que constitue la participation aux concours et classements de l'ASSOCIATION ESPERANCE. VAR. (Action très engagée envers des personnes handicapées, encadrées par J-P BOURGON).

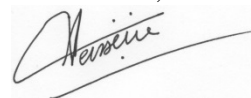
→ Tout en regrettant que cela n'ait pas été fait, M. PRINGUET rappelle la vraie nécessité de fournir les renseignements demandés par la F.C.F concernant la répartition annuelle des bagues auprès des amateurs et ce, afin de pouvoir documenter le fichier national des pigeons égarés.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'achève à 12h15.

Le Secrétaire,

B. SIMON.

Le Président,



J.P. TEISSEIRE.